

# PROJET ÉOLIEN DE BEAUPUY

Avis de concertation publique préalable - du 30 mai au 13 juillet 2021

## Venez vous informer et donner votre avis sur le projet éolien de BeauPuy

Dans le cadre du développement du projet éolien de BeauPuy sur la commune de Chef-Boutonne, la société Total Quadran a décidé de mettre en place une procédure de concertation préalable, en application du décret N°2017-626 du 25 avril 2017 relatif aux procédures destinées à assurer l'information et la participation du public à l'élaboration de certaines décisions susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement.

Cette procédure volontaire a pour but de permettre aux populations locales de s'exprimer sur la base d'informations recueillies lors des études et mises à leur disposition.

La concertation préalable sera ouverte du 30 mai au 13 juillet 2021 inclus et un dossier de concertation sera téléchargeable dès le début de la concertation sur le site Internet du projet : <https://projet-eolien-beaupuy.info>

**Le public pourra s'informer sur les enjeux de ce projet et déposer ses commentaires et/ou poser des questions :**



- En ligne sur le site Internet :  
<https://projet-eolien-beaupuy.info>



- Par courrier à l'adresse suivante :  
**TOTAL QUADRAN – Agence Nouvelle-Aquitaine**  
**35 Rue Thomas EDISON - 33610 CANEJAN**

Un bilan de cette concertation sera rendu public sur le site Internet du projet à la fin de cette concertation. Nous présenterons les dispositions mises en place pour tenir compte des contributions.

Les informations relatives au projet peuvent aussi être demandées à [thibaud.dupre@total-quadran.com](mailto:thibaud.dupre@total-quadran.com)